

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 4 mai 2021**

**Date de la convocation** : 27/04/2021  
**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

**Absent suppléé** : M. Martin DAUBREE représenté par son suppléant Christophe GONON.

**Absents** : M. Jean-Paul PHILY, M. Lévon SAKOUNTS.

**Secrétaire de séance** : Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET** : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société AURELY PEINTURE.

**Rapporteur** : Martine FAÏTA

Vienne Condrieu Agglomération commercialise la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

La Société AURELY a fait part de son souhait de se porter acquéreur du terrain représentant le lot n°20 d'une superficie d'environ 1 496 m<sup>2</sup> afin de pouvoir développer son activité de plâtrerie - peinture. Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

L'implantation de cette nouvelle société sur le site de la ZA du Rocher, qui compte 4 salariés, permettra la création de 2 emplois.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société AURELY PEINTURE mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1

VU l'avis de France Domaine du 15 avril 2021,

VU l'avis de la commission du 22 avril 2021

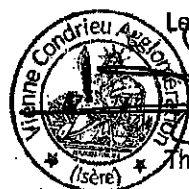
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la cession du terrain composant le lot 20, cadastré AB 422, d'une surface d'environ 1 496 m<sup>2</sup> situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société AURELY PEINTURE, représentée par M. Alexis AURELY, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS